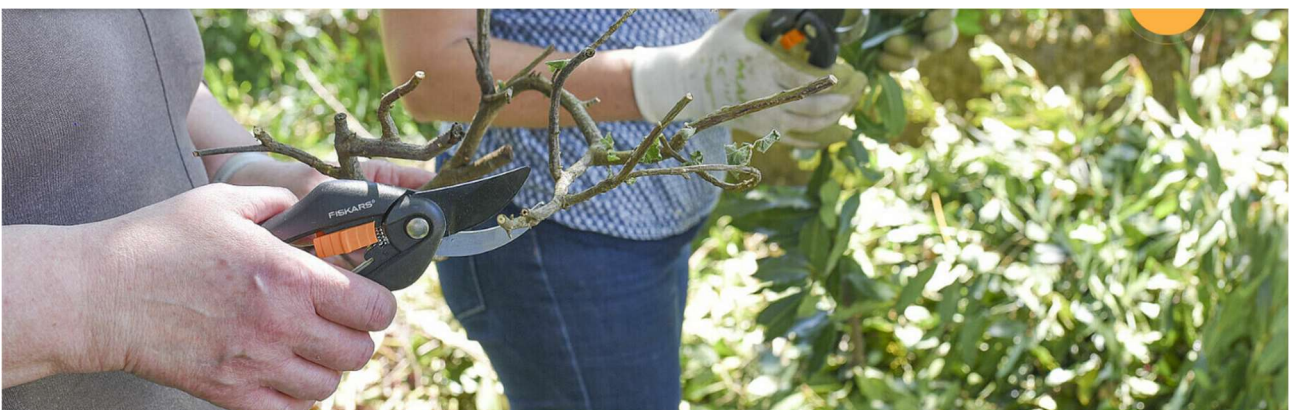


Conseil de  
Développement  
de GRAND POITIERS

**GRAND POITIERS**  
Communauté urbaine

Rapport d'évaluation  
sur le dispositif d'aide au broyage et d'incitation  
aux pratiques de réduction des « déchets verts »,  
dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du  
PCAET de Grand-Poitiers



# Sommaire

<b>1. Le contexte et le cadre de l'évaluation .....</b>	<b>3</b>
1.1 Le contexte de l'évaluation .....	3
1.2 Les précisions apportées lors de la rencontre avec les services le 8 novembre 2022 .....	4
1.3 Des éléments de cadrage sur la dynamique des déchets verts.....	7
<b>2. La démarche d'évaluation conduite.....</b>	<b>7</b>
2.1 La commande d'évaluation formulée par le Groupe de Travail .....	7
2.2 Méthodes d'évaluation mises en place .....	8
<b>3 Résultats et analyse .....</b>	<b>9</b>
3.1 Compte-rendu des entretiens réalisés auprès des résidents du Grand-Poitiers.....	9
Entre pistes d'action et questions ouvertes, un point d'étape avant le compte-rendu du benchmark.....	11
3.2 Compte-rendu de nos échanges avec d'autres intercommunalités .....	11
Points saillants ressortant de ces expériences .....	15
<b>4. Les conclusions (l'avis) et les recommandations du groupe de travail .....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>17</b>
GUIDE D'ENTRETIEN AUPRES DES PARTICULIERS.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

# 1. Le contexte et le cadre de l'évaluation

## 1.1 Le contexte de l'évaluation

Grand Poitiers a adopté en 2019 son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Ce programme définit une stratégie ambitieuse et un plan d'actions co-construites avec les acteurs du territoire et les citoyens.

En 2022, Grand Poitiers lance donc l'évaluation à mi-parcours de son PCAET, afin de tirer les bilans des 3 premières années de mise en œuvre et de préparer la co-construction d'un nouveau PCAET en 2025.

Pour alimenter cette évaluation, Grand Poitiers a saisi le conseil de développement autour de trois dispositifs précis.

Notre groupe de travail s'est intéressé au dispositif d'aide au broyage mis en place par Grand Poitiers, dans le cadre de l'objectif global : « Réduire et valoriser les déchets ».

La direction « Déchets et économie circulaire » nous a fait parvenir, à ce propos, une description plus précise de sa saisine :

<b>1) QUOI ?</b> Dispositif d'aide au broyage et incitation aux pratiques de réduction des « déchets verts »
<b>2) POURQUOI ?</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Végétaux = 1er apport en déchetterie (40 %)</li><li>- Développer la biodiversité et la protection des sols</li><li>- Lutter contre les pollutions et le réchauffement climatique (moins de déchets + moins de transport + limitation des arrosages + outils simples)</li><li>- Optimiser les espaces verts disponibles en déchetteries et les flux de déchets valorisables</li></ul>
<b>3) QUI ?</b> Grand Poitiers Communauté Urbaine, pôle économie circulaire responsable du dispositif, direction déchets et économie circulaire, partenaire opérationnel association Compost'Âges (pour les animations)
<b>4) OBJECTIFS</b> <b>Stratégiques</b> : Réduire les déchets végétaux et les valoriser en proximité afin de réduire la quantité des végétaux en déchetterie (valorisés en compost) pour valoriser ces déchets en ressources de proximité, réduire les déplacements ; accompagner au changement les comportements (ou les pratiques) des habitants .es <b>Opérationnels</b> : Développer la lisibilité du dispositif pour les habitants.es du territoire des 40 communes
<b>5) OÙ ?</b> <a href="http://Grandpoitiers.fr/au-quotidien/dechets/trier-et-reduire-ses-dechets/jardinage-broyage">Grandpoitiers.fr/au-quotidien/dechets/trier-et-reduire-ses-dechets/jardinage-broyage</a> Programme d'animation 2022 sur le site de GPCU
<b>6) QUAND ?</b> Mise en place depuis 2015
<b>7) COMBIEN ?</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- un remboursement de 45€ pour la location individuelle d'un broyeur ou une prestation individuelle de broyage par des professionnels</li><li>- un remboursement de 45€ par personne pour une location collective ou un achat collectif (le total cumulé des subventions versées ne pourra pas dépasser le montant de la facture).</li><li>- Budget annexe Déchets ; subventions broyage octroyées : 2015 : 6 337.50€ ; 2016 : 11 123.96€ ; 2017 : 7 964€ ; 2018 : 3 722.85€ ; 2019 : 5 324.86€ ; 2020 : 7 003.79€ ; 2021 : 5 439.92€ ; 2022 : 2 370.74€ (au 12/10/22)</li></ul>

## 8) COMMENT ?

- Demande de subvention pour le broyage sur le site de Grand Poitiers, pour broyage individuel ou collectif : dépôt d'un dossier en ligne
- 3 fiches pratiques en ligne : « jardin zéro-déchet », « le jardin en lasagne », « les associations bénéfiques insectes-plantes »
- Animations

## 9) PROBLÉMATIQUES : LES POINTS DURS IDENTIFIÉS

- Aide au broyage pas assez connue
- Manque de personnel
- Procédure pouvant être lourde (transmission de l'ensemble des pièces justificatives)
- Délai de traitement des dossiers et de paiement (en raison du circuit administratif et financier – plusieurs mois entre la demande de subvention et le paiement effectif)

## 1.2 Les précisions apportées lors de la rencontre avec les services le 8 novembre 2022

Cette réunion a réuni : Céline BESNARD Directrice déchets et économie circulaire, Sandra LARDIER, Responsable prévention des déchets et économie circulaire, Ludivine DALLET, Chargée de mission biodéchets.

Et, pour le groupe de travail : Marlène BOURDIN – Frédéric DE CONINCK – Jean-Michel GAUTHERIE – Francis GUY – Caroline POIDEVIN – Cécile VRIGNON – Romain SIBILEAU – Catherine WILFART

### Questions du groupe de travail :

- Quelle est la problématique initiale, dans le cadre de la transition énergétique, ayant conduit à mettre en place cette politique de réductions
- des déchets verts ? Quel est l'objectif réel (réduction des coûts de traitement des déchets verts - personnel, transport, etc.. – ou volonté autre) ? Quel a été le constat initial ayant conduit à cette action /objectif de transition écologique ?

*Réponse : Assujetti à une réglementation avec le choix possible au sein des communes – Valorisation et recyclage à ce jour. Réglementation et politique liées aux traitements des déchets – A court terme les dépôts de végétaux devraient disparaître au profit des déchetteries (ex. dépôt vert de Saint Sauvant) afin d'éviter la « pollution des sols »*

- Quelle était en 2015 la part des déchets verts par rapport aux déchets ménagers ? Quelle est cette part aujourd'hui ?

*Réponse : 2015 : 16,7% ; 2016 : 16,5% ; 2017 : 15,9 % 2018 : 15,3% 2019 : 15,5% 2020 : 13,1 % 2021 : 15,4%*

*Le pourcentage est donc assez stable dans le temps*

- Quelles sont les données chiffrées au départ du dispositif « d'aide au broyage et incitation aux pratiques de réduction des « déchets verts » ?

*Réponse : un point à ajouter par rapport à ce qui a été précisé dans la rubrique **Combien ?** ci-dessus : le dispositif prévoyait également au départ une aide à l'achat de broyeur. En 2018 cette possibilité a été interrompue du fait qu'elle conduisait les usagers à acheter des broyeurs bas de gamme peu efficaces.*

- Quels sont les chiffres et statistiques de la part des déchets verts sur les différentes déchetteries ?

*Réponse : Il nous a été communiqué un tableau avec le détail par déchetterie de 2015 à 2021. Cela représente au total un tonnage de 88 622 Tonnes de déchets verts au sein de toutes les déchetteries de Grand Poitiers. Il y a une variabilité importante selon la météo annuelle (+/-20%). Nous avons eu un tableau sur la répartition des apports de déchets verts sur la plateforme de compostage de Migné-Auxances de 2015 à 2021. Entre 2015 et 2021,*

les déchetteries (Bois d'Amour, Fontaine, Ligugé, St Eloi) ont apporté 24 270 tonnes ce qui représente 41 %. Les communes de Grand Poitiers ont apporté 8 062 Tonnes ce qui représente 14%. Du côté des professionnels Ils ont apporté 1 586 tonnes, ce qui représente 3%. Du côté particuliers, 24 725 tonnes, ce qui représente 42%. Ensuite viennent les associations pour un tonnage de 604 Tonnes, ce qui représente 1%.

- Quel est le nombre de camions affectés au transport des déchets verts ?  
*Réponse : Il s'agit d'un nombre de rotations et nous n'avons pas d'élément à vous fournir. Selon un tableau fourni, pour l'année 2021, cela représente 1470 rotations.*
- Quel est le nombre de bennes affectées aux déchets verts ?  
*Réponse : Selon le tableau communiqué, sur l'année 2021 = 19 bennes*
- Quel est le coût global du transport des déchets verts pour la collectivité sur les trois dernières années ?  
*Réponse : Année 2021, un total de 166 745 €, « Prestations DV VEOLIA 2021 – 2022 » remarque : mise à disposition de bennes et transport + nombre de rotations par déchetterie. Pour les régies, nous ne disposons que du nombre de rotations, mais pas de chiffrage en €*
- Quel est le coût global du traitement des déchets ménagers pour la collectivité sur les trois dernières années ?  
*Réponse : Cela représente 60% du budget TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) soit 25 à 30 millions d'€*

**L'ensemble de ces réponses souligne les enjeux financiers importants, notamment de la gestion des déchets verts.**

- Combien y a-t-il de déchetteries sur Grand Poitiers ?  
*Réponse : 11*
- Quelle est ou quelles sont la/les destinations d'acheminement des déchets verts ?  
*Réponse : Ils sont centralisés sur quatre sites : Migné -Auxances - Sèvre-Anxaumont - St Georges les Baillargeaux - Marçay*
- Quel est le nombre de foyers par année ayant eu recours à la subvention d'aide au broyage depuis 2015 ?  
*Réponse : 2015 : 94 - 2016 : 165 - 2017 : 131 - 2018 : 45 - 2019 : 98 - 2020 : 117 - 2021 : 100*

**Eu égard aux enjeux financiers relevés ci-dessus, on comprend la préoccupation de Grand Poitiers quant à l'usage limité de ce dispositif.**

- Comment expliquer la baisse des subventions octroyées depuis 2015 : baisse du nombre de demandes, baisse du nombre de dossiers acceptés ?  
*Réponse : Entre la demande, l'instruction du dossier et le paiement par la trésorerie, le délai est trop important, il faut des moyens adaptés au volume traité*

**C'est un autre point des points durs soulevés par Grand Poitiers**

- Quel moyen de communication a été mis en place afin d'informer de ces objectifs et de sa nécessité auprès des habitants (tes) de Grand Poitiers ?  
*Réponse : Explication aux habitants de réduire les déchets végétaux en les réutilisant sur place, par broyage et pour le paillage des arbres ou réutilisation dans les jardins entre autres (afin d'éviter certains arrosages).  
Chaque commune communique soit sur son site, soit sur son bulletin municipal le traitement des déchets - Distribution de flyers - Absence de sensibilisation au niveau des déchetteries*

*Communication : très compliquée... Il y a de la communication sur le site de G.P. - animation du grand public - sur les réseaux sociaux - annonces faites au sein des communes - la Gazette par panneaux lumineux sur G.P. - Un laboratoire qui étudie le changement de comportement des habitants - Informations communiquées au sein des écoles du territoire, sachant que l'établissement fait son choix d'information qu'il peut dispenser au sein de son enseignement pédagogique.*

**Cela soulève la question de savoir si c'est la communication qui est compliquée à mettre en œuvre ou le dispositif trop complexe à utiliser, ou les deux.**

- Comment actuellement sont revalorisés les déchets verts transportés en déchetterie ?  
*Réponse : Les déchets verts sont valorisés en compostage ou en paillage*
- Quelle plus-value attendre d'une diminution des déchets verts en déchetterie ?  
*Réponse : le coût*
- Quid du défi zéro déchet vert depuis 2019 (nombre de participants, actions de communication...) ?  
*Réponse : en 2019 : 17 participants et en 2020 : 23 participants*
- Existe-t-il une/des journées au broyage dans les communes de G.P., si oui dans quelles communes, quand, quelles actions de communication ?  
*Réponse : Éventuellement sur la demande des communes*
- Quelle est la durée moyenne de traitement de la demande de subvention (du dépôt de la demande par le particulier au remboursement par la collectivité) ?  
*Réponse : 3 à 6 mois*
- Des actions de sensibilisation auprès du jeune public (dans les écoles notamment) sont-elles prévues ?  
*Réponse : Toutes les écoles ont été informées, mais restent seules à décider si ces sujets seront retenus ou pas par les enseignants*
- Est-ce qu'une action de ramassage des déchets verts avait été envisagée, à l'instar des déchets ménagers ou plastiques (poubelle à déchets verts et matières compostables) comme cela se fait dans certaines collectivités (ex : Colmar en Alsace) ?  
*Réponse : Non le coût est trop élevé et n'incite pas du tout les usagers à réemployer ces déchets sur place*
- Pour quelle raison le dispositif a-t-il été limité à un recours par an ? Quel est le budget alloué au dispositif depuis 2015 versus part dépensée sur le budget ?  
*Réponse : Pas plus de subventions*
- Quels sont les déchets végétaux concernés par le dispositif ? Sachant que les déchets de tonte ne peuvent pas être passés au broyeur. Quelle part des déchets verts apportés en déchetterie est concernée par le dispositif ?  
*Réponse : Pas possible d'identifier, tout y est mélangé*
- Quelle est la durée de vie initialement fixée pour le dispositif ?  
*Réponse : Tous les ans par vote si reconduction, oui ou non*

Les informations communiquées pendant ou à l'issue de la réunion nous ont sensibilisés à un certain nombre de points durs, en prenant également en compte la diversité des démarches d'ores et déjà engagées.

Nous avons retravaillé ces éléments en groupe de travail les 29 novembre et 6 décembre 2022 afin de construire le processus d'enquête que nous avons mis en œuvre pour mener à bien cette évaluation.

### 1.3 Des éléments de cadrage sur la dynamique des déchets verts

A priori, compte tenu de l'augmentation du nombre de logements sur Grand Poitiers, le volume des déchets verts (en dehors d'une politique volontariste) est voué à augmenter.

Y contribue (selon les chiffres de l'INSEE) :

- l'augmentation de la population (entre +4 et +5 %, entre 2008 et 2019),
- l'augmentation un peu plus forte (+ 8% entre 2008 et 2019) du nombre de ménages (vu que la taille des ménages, comme partout en France, diminue)
- la croissance plus forte des maisons (+ 12 % entre 2008 et 2019) que des appartements (+ 6%)

Pour autant, les tonnages globaux pris en charge en déchetterie, selon les données publiées sur l'open data de Grand Poitiers, n'explorent pas. Entre 2017 et 2021 (période où l'on a des séries de données équivalentes) les tonnages restent stables. On peut y voir, si on est optimiste, un succès des politiques de réduction à la source (compostage, etc.) ou, si on est moins optimiste, souligner que les politiques de réduction ont des effets limités pour le moment.

Quoi qu'il en soit, s'atteler à la réduction de ce tonnage par une pluralité de moyens apparaît bel et bien comme un objectif majeur.

## 2. La démarche d'évaluation conduite

### 2.1 La commande d'évaluation formulée par le Groupe de Travail

**L'objectif** de la politique d'aide au broyage relève, nous l'avons mentionné, d'une politique plus globale : la réduction des déchets verts en déchetterie. D'autres mesures, comme l'incitation au développement du compostage, y contribuent.

Notre positionnement, en termes d'évaluation, a été double :

Assez rapidement, et dès l'entretien avec les services, le 8 novembre 2022, il est apparu qu'un très faible nombre d'usagers utilisaient le dispositif mis en œuvre par Grand Poitiers, chaque année. On pouvait donc, sans faire d'enquête approfondie, considérer que ce dispositif précis avait un faible impact par rapport à l'objectif visé.

Néanmoins, **l'objectif de réduction des déchets verts demeure**, dans un contexte de croissance tendancielle de ces déchets, du fait de la re végétalisation des espaces urbains. La réduction du volume des branchages amenés en déchetterie fait partie de cet objectif.

Par conséquent le groupe s'est posé une autre question : **est-il pertinent de mettre en œuvre un dispositif (et lequel ?) pour réduire l'apport de branchages en déchetterie ?**

Cela nous a conduits au questionnement suivant, lors de notre réunion du 6 décembre : comment expliquer le manque d'adhésion au dispositif ? **Nous voulons comprendre les raisons pour lesquelles une majorité d'habitants de Grand Poitiers n'utilise pas le dispositif, afin de pouvoir déterminer s'il est adapté à leurs besoins ou s'il faut imaginer un dispositif alternatif.**

## 2.2 Méthodes d'évaluation mises en place

Pour répondre à ce questionnement nous avons mis en place une double enquête :

### 1. *Une enquête qualitative, auprès des usagers et, secondairement, des professionnels de Grand Poitiers, pour identifier « leur parcours déchets verts ».*

Nous avons voulu reconstituer ce « parcours usager » avec la conviction que, **pour les usagers, la gestion des déchets verts est un tout**, dans lequel la question des branchages vient s'insérer. Pour comprendre comment la collectivité pourrait apporter un appui pertinent et, de la sorte, faire évoluer les pratiques dans ce domaine, il est donc nécessaire de replacer cette question des branchages dans l'ensemble.

La répartition géographique des membres du groupe de travail a permis d'interroger des usagers habitant dans des zones assez contrastées.

**Au total, 34 usagers ont été interrogés, résidant dans les communes de :**

Buxerolles : 11

Jaunay-Marigny : 1

Lusignan : 3

Mignaloux-Beauvoir : 1

Poitiers : 7

Rouillé : 1

Saint Sauvant : 2

Vouneuil-sous-Biard : 8

Notre échantillon ne prétend pas à la représentativité. Sa taille est, de toute manière trop faible. Le mode de recrutement des personnes interrogées (voisinage ou connaissances) a forcément introduit un biais. La tranche d'âge des retraités est sur-représentée, par exemple.

Il est plus intéressant d'observer comment les logiques se construisent et de repérer des éléments, à l'intérieur de l'échantillon, qui conduisent à des comportements contrastés.

On trouvera la grille d'entretien utilisée en annexe

**À titre de complément nous avons également interrogé 4 professionnels intervenant sur les zones de :**

Poitiers : 1

Lusignan : 1

Saint-Benoît : 2

Leur propre mode de recours au broyage est intéressant à titre de comparaison.

### 2. *Une comparaison avec d'autres collectivités pour identifier des dispositifs alternatifs et repérer de bonnes pratiques.*

Quand cela a été possible, nous avons cherché à savoir quel était l'impact des dispositifs mis en œuvre, en termes de fréquence d'usage, de m<sup>3</sup> économisés, de coût pour la collectivité ; et quelles leçons les collectivités tiraient de ces expérimentations.

L'enquête auprès des usagers ayant révélé que la distance entre le domicile et le broyeur potentiel était un facteur clivant, nous avons observé diverses stratégies mises en œuvre pour diminuer cette distance.

**Voici la liste des collectivités qui ont répondu à nos sollicitations :**

La communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais

La communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz

La communauté de communes Mellois en Poitou

La communauté d'agglomération Grand Montauban

La métropole du grand Nancy

La communauté d'agglomération Niort Agglo



## 3 Résultats et analyse

### 3.1 Compte-rendu des entretiens réalisés auprès des résidents du Grand-Poitiers

#### *a) Des pratiques de réemploi direct des déchets verts très diverses*

Nous avons rencontré des situations très diverses (il est exclu de se livrer à des pourcentages vu le nombre de personnes rencontrées).

Beaucoup réutilisent la **tonte** directement : l'un la donne à une voisine, certains font du mulching, d'autres du paillage, mais certains emmènent la tonte à la déchetterie.

On peut faire des commentaires du même genre concernant les **feuilles mortes** : beaucoup les compostent ou s'en servent pour le paillage et certains les emmènent à la déchetterie.

Concernant les **branches**, un bon nombre de personnes de plus de 65 ans font appel à une entreprise, car le travail est devenu trop fatigant pour elles. Il est rare (une seule occurrence) que l'entreprise broie sur place et restitue le produit du broyage à la personne. En général, elles emmènent les branches et les stockent ailleurs (souvent en attendant de faire une opération de broyage groupée) : elles gagnent beaucoup de temps de cette manière et, par ailleurs, les broyeurs qu'elles emploient font beaucoup de bruit, ce qui peut créer des conflits de voisinage.

Pour les personnes qui gèrent elles-mêmes les branchages, certaines possèdent un broyeur ou le partagent avec des voisins ou de la famille, d'autres stockent les branches (quand elles ont de grands terrains), beaucoup recourent à la déchetterie à partir d'un certain diamètre (ou pour se débarrasser de résineux).

À noter : personne ne loue de broyeur (avec ou sans aide).

#### *b) Une logique d'apprentissage progressif perceptible*

Notre volonté de saisir la gestion des déchets verts par les usagers dans leur globalité nous a apporté un résultat frappant : **il y a une sorte de logique d'apprentissage progressif** ou l'on commence par tenter de réemployer la tonte sur place (en faisant du paillage ou du mulching) ; puis on considère la possibilité d'utiliser le feuillage soit dans le compost soit comme un paillage supplémentaire. En tout cas, la mise en place d'un compost est un point de passage important. C'est ensuite, seulement, que l'on se pose la question des branchages et de leur réemploi.

On peut observer cet enchaînement, soit en voyant que, par exemple, les usagers qui recourent au broyage font toutes les étapes antérieures, soit en écoutant les usagers qui parlent d'une évolution de leur pratique, d'où il ressort que le recours au broyage est toujours venu en dernier.

Cela signifie que **les dispositifs d'incitation à mettre en œuvre le compostage ont un effet indirect, mais sans doute majeur, sur la disposition à broyer les branchages.**

#### *c) Se simplifier la vie*

Quoiqu'il en soit, dans la diversité des situations rencontrées, il existe un mode de raisonnement commun : je cherche à me simplifier la vie.

**Le jardinage est généralement ressenti et présenté comme une activité plaisir-loisir.** Mais les activités de taille et plus encore, **les activités d'évacuation des déchets verts sont plutôt perçues comme une corvée.** Il en résulte qu'il y a plutôt un objectif de réduction du temps à y consacrer et de simplification du processus.

Dans certains cas, cet objectif de réduction des temps et des trajets contribue au réemploi des végétaux sur place. Même les personnes qui n'ont pas une réflexion écologique apprécient le compost et le paillage, car cela demande moins de travail que de ramasser les feuilles mortes (par exemple) et de les évacuer. Le paillage diminue les besoins en arrosage (ce qui est spécialement apprécié avec les étés secs où l'eau est rationnée). À noter, cependant, que les effets bénéfiques du paillage en termes de simplification du jardinage ne sont, en moyenne, pas encore tellement connus. C'est plutôt la simplification du ramassage et du stockage qui est mise en avant.

Les stratégies pour se simplifier la vie sont diverses et cela explique la diversité des situations que l'on rencontre. Ceux qui réemploient davantage les déchets verts sur place sont contents de devoir aller moins souvent à la déchetterie. Ceux qui n'ont pas de remorque, en particulier, trouvent mal commode de mettre des branchages dans un coffre de voiture. Certaines personnes âgées, on l'a dit, recourent à un prestataire. Et celles qui continuent à utiliser fréquemment la déchetterie le justifient aussi en disant que c'est pratique. « J'ai eu un broyeur qui bourrait fréquemment et je n'ai pas de place pour en ranger un plus gros. J'ai plus vite fait d'aller à la déchetterie ». « Utiliser un broyeur ? J'ai un petit volume plusieurs fois par an. Ce serait trop contraignant ». « Je n'ai pas la place dans mon jardin pour stocker ».

Cette simplification est aussi à interpréter par rapport à l'image que chacun se fait d'un jardin. Stocker des végétaux, faire des tontes moins fréquentes, produit un jardin moins bien rangé et c'est parfois contradictoire avec l'image de soi que l'on veut donner.

#### *d) Des pratiques différenciées suivant les lieux*

Ce qui paraît simple varie aussi suivant les lieux.

En **zone agglomérée** les ménages considèrent souvent que l'usage de la voiture est une complication. Ils sont rarement équipés d'une remorque.

En **périphérie** des agglomérations, l'usage de la voiture est beaucoup plus fréquent : dès lors, aller à la déchetterie est un transport parmi d'autres et il coule plus ou moins de source.

En **milieu rural** les parcelles sont plus grandes. Il est dès lors envisageable de stocker pour de longues périodes des branchages puis, éventuellement, de les brûler. Ce qui est autorisé, pendant certaines périodes, par l'une ou l'autre commune.

#### *e) Un effet d'âge*

Les personnes actives et encore plus celles qui ont des enfants en bas âge ont un rapport au temps plus tendu. Le paramètre essentiel, pour elles, est de pouvoir gagner du temps. Elles broieront si elles ont un broyeur sous la main.

Les personnes âgées, pour leur part, peuvent chercher à économiser leurs efforts. Dans ce cas elles ont tendance à faire appel à un prestataire. Et si elles ont du mal à gérer le travail que demande leur jardin, elles ne vont pas broyer elles-mêmes. Il est plus intéressant, dans ce cas, de trouver des solutions avec les prestataires.

La perception de l'intérêt du broyage est, par ailleurs, en partie un effet de génération et, comme cela a été dit, des pratiques d'ores et déjà mises en œuvre par le passé. Ceux qui ont une longue pratique du jardin tiré au cordeau, avec une pelouse impeccable tondue fréquemment, ont du mal à changer de perspective. Dans certains cas, ils préféreront supprimer des haies, plutôt que de devoir gérer les résidus qu'elles génèrent.

#### *e) Un broyeur, où, à qui, quand ?*

Ces commentaires conduisent, à l'évidence, à relever que **louer un broyeur apparaît comme une forte complication**. Ceux qui broient, parmi les personnes que nous avons interrogées, ont acheté un broyeur (éventuellement à plusieurs) de sorte qu'ils l'ont sous la main quand ils en ont besoin. La temporalité de l'activité de jardinage est particulière : on profite du soleil, on suit ses envies du jour, on programme un peu, mais pas trop. Dès lors l'idée de réserver un broyeur chez un prestataire n'est pas commode. Ou alors il faut faire des stocks importants dans le jardin (ce qui est possible quand le jardin est grand). Mais aller chercher le broyeur, puis le ramener (sans parler de faire une demande de remboursement partiel) est peu agréable. « Si cela prend plus de temps que d'aller à la déchetterie, je ne suis pas intéressé ».

La manipulation d'un broyeur loué peut, en elle-même, être peu confortable. S'il est puissant, il est lourd et pas forcément déplaçable par une personne seule.

Il y a donc une **complication de lieu** : comment aller jusqu'au broyeur ou comment ramener le broyeur chez moi ? Il y a une **complication de propriétaire** : cela vaut-il la peine de faire des démarches compliquées de location ? Et il y a, enfin, une **complication de temps** : comment stocker les branchages en attendant le moment idoine, ou comment me caler dans un calendrier qui n'est pas le mien ? Cette complication « de temps » est, bien sûr, plus vive pour les actifs. Assurément **il faut trouver un moyen de surmonter ces complications si on veut proposer un dispositif facile d'usage.**

Broyer avec un broyeur que l'on possède est moins pénalisant que d'aller à la déchetterie. Mais, même là, certaines personnes considèrent que c'est long : « le broyage, je n'ai pas le temps de le faire ».

Les échos aux incitations de Grand-Poitiers concernent tous l'époque où la subvention portait sur l'achat. Plusieurs ont été mis au courant chez le vendeur qui affichait en magasin l'aide à l'investissement. L'un ou l'autre par l'information municipale ou intercommunale (papier et internet). Un ménage raconte avoir acheté avec la subvention un broyeur qui s'est révélé inefficace. Tout n'est pas négatif : cela les a convaincus d'acheter avec leur fille un broyeur plus robuste et sans subvention, cette fois-ci.

## **Entre pistes d'action et questions ouvertes, un point d'étape avant le compte-rendu du benchmark :**

On peut tirer deux conclusions provisoires de ces entretiens :

### **1 Un point crucial qui ressort de ces entretiens, est la facilité d'accès au broyeur.**

Nous avons testé, à la fin des entretiens, des dispositifs envisageables pour les personnes ne possédant pas de broyeur, comme le déplacement d'un broyeur de place en place, dans des créneaux prévus à l'avance, ou l'implantation d'un broyeur en déchetterie. Suivant les personnes et les lieux, l'une des deux options est plutôt bien reçue. En tout cas, elle mérite examen pour beaucoup de personnes interrogées.

Cela dit, s'agissant d'un dispositif qui, pour elles, est théorique, elles ont souvent eu du mal à voir si cela serait incitatif pour elles, notamment en termes de créneaux horaires et de distance à parcourir.

**Pour cette raison, nous avons contacté des intercommunalités qui pratiquaient une diversité d'options pour voir ce qui fonctionnait le mieux** : location d'un broyeur communal, déplacement d'un broyeur, subventions pour le recours à un professionnel, broyeur en déchetterie, etc.

### **2 Une autre conclusion concerne l'objet de la saisine de manière plus indirecte : tout ce qui contribue à faire évoluer la gestion des déchets verts dans leur ensemble crée une dynamique d'ensemble.**

Le ressort essentiel de l'intérêt pour le broyage repose, en effet, sur la dynamique que les ménages ont enclenchée, ou pas, vers plus de réemploi sur place des déchets verts. Nous avons observé toute la gradation des situations. Certains trouvent que le paillage fait désordre et préfèrent que leur jardin soit dégagé. Certains suppriment même les haies trop compliquées à entretenir et les remplacent par des murs ou des grillages occultants. On retrouve des débats bien connus par les services jardins espaces verts des collectivités qui doivent convaincre que diminuer la tonte et pailler ne relèvent pas du laisser-aller. À l'opposé certains valorisent la quasi-totalité de leurs déchets verts sur place.

Entre ces deux extrêmes, il y a sans doute un volume significatif à gagner simplement autour du compostage et du paillage, avec la tonte et les feuilles mortes. Et ce volume gagné aura, par ailleurs, un effet indirect en encourageant les usagers à aller plus loin, dans un deuxième temps.

## **3.2 Compte-rendu de nos échanges avec d'autres intercommunalités**

Toutes les intercommunalités que nous avons contactées n'ont pas donné suite. Nous avons malgré tout eu des échos (plus ou moins détaillés suivant les cas) de la mise en œuvre de dispositifs variés : location de broyeurs par la collectivité, sous-traitance de la location à une association qui fait de l'animation sur le jardinage, prise en charge partielle (dans le cadre d'un marché) des prestations d'une entreprise qui

intervient chez les particuliers, broyage sur rendez-vous dans des placettes, broyage sur rendez-vous en déchetterie avec, le cas échéant, un jardin démonstrateur sur place.

Certaines intercommunalités ont fait évoluer leur dispositif, ou l'ont complété, du fait de l'utilisation trop rare, à leurs yeux, des possibilités qu'elles offraient.

Toutes les intercommunalités ont accompagné ces propositions par des animations diverses sur le recyclage des déchets verts. Aucune n'a, pour le moment, provoqué un recours massif au broyage. Certaines expériences rencontrent, malgré tout, un certain succès.

Faisons un point lieu par lieu avant de faire émerger des enseignements synthétiques :

### *Niort Agglo : un dispositif semblable à celui de Grand Poitiers et la réflexion concernant une proposition complémentaire.*

(contact téléphonique)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, Niort Agglo propose un remboursement de **100 euros par ménage et par an, pour la location d'un matériel de broyage.**

Le montant est plus élevé qu'à Grand Poitiers. Mais il semble (avec le recul d'une seule année) que les difficultés rencontrées soient du même ordre. **Le système est compliqué à utiliser pour les usagers** et une idée (complémentaire ou alternative) est travaillée à l'heure actuelle : regrouper plusieurs communes (sur le modèle des coopératives d'utilisation de matériel agricole) et **investir dans un broyeur au service des administrés.**

Dans les communes de Niort et de Chauray, des tournées de ramassage des déchets verts continuent, par ailleurs, à être organisées, ce qui a la vertu de diminuer les dépôts sauvages, mais l'inconvénient de ne pas encourager les citoyens à transformer leurs déchets eux-mêmes.

**Bilan : dispositif récent donc manque de recul ; néanmoins une autre voie est d'ores et déjà envisagée.**

*Les métropoles de Nancy et de Strasbourg* (contact par mail) ont, pour leur part, surtout joué la carte de l'animation, sans mettre en place un dispositif dédié pour les branchages. De leur expérience nous retenons quand même une formule que la métropole de Grand Nancy utilise : « 1H de paillage équivaut à 10H d'entretien de son jardin ». Cela rejoint les préoccupations de simplification et de gain de temps d'entretien de la plupart des usagers.

### *Cap Sizun Pointe du Raz : l'appui sur une association pour gérer la location de broyeurs à destination des particuliers*

(contact téléphonique)

La communauté de commune a passé une convention avec l'association *Jardiniers des deux baies*. Cette association organise diverses animations sur le jardinage au fil de l'année. Elle gère également du prêt de matériel auprès de ses adhérents.

Pour bénéficier de l'offre concernant le broyage, il faut payer une adhésion de 15 euros par an et résider sur le territoire. Ensuite chaque foyer peut bénéficier d'une aide de 60 euros par an pour le broyage de ses déchets verts. Le particulier intéressé contacte l'association pour louer à la journée un broyeur. Il s'agit de broyeurs thermiques semi-professionnels pouvant broyer des branches de 10 cm de diamètre.

C'est l'association qui gère les investissements de matériels, l'utilisation et la maintenance. L'association envoie directement la facture de 60 euros à la communauté de communes. Le particulier n'a rien à avancer. L'aide couvre intégralement le coût de la prestation. La collectivité se décharge, en fait, de la gestion administrative. Elle enregistre, simplement, les utilisateurs pour vérifier que la subvention ne leur est accordée qu'une fois par an.

L'association compte 500 adhérents et le volume broyé, en 2022, est estimé à 1000 m<sup>3</sup> (soit environ 140 tonnes) par le responsable de l'association.

En complément, la communauté de communes propose également des entreprises partenaires qui interviennent elles-mêmes à domicile : cette fois-ci l'utilisateur paye quelque chose, mais la facture est diminuée de 60 euros.

**Bilan : 500 adhérents sur les 7.650 ménages recensés en 2019, est un chiffre non négligeable. Cela dit, on voit qu'il s'agit d'une petite intercommunalité. C'est un dispositif qui pourrait fonctionner sur des secteurs peu denses de Grand Poitiers où le transport d'un broyeur par un particulier serait envisageable facilement.**

### *Grand Montauban, le recours à une association d'insertion*

(contact par mail)

La communauté d'agglomération a passé un marché avec une association d'insertion qui effectue le broyage à domicile sur la base de rendez-vous pris au préalable. L'utilisateur s'engage à réutiliser le broyat sur place et prépare le rendez-vous pour faciliter le travail du broyeur. Les rendez-vous durent une heure maximum, pour une durée de broyage de 45 minutes.

La première année 387 rendez-vous ont été pris. Le volume traité est estimé à 5.000 m<sup>3</sup>.

Des dispositifs complémentaires sont proposés : subvention pour la location d'un broyeur (60 euros) ; subvention pour l'achat d'une tondeuse équipée d'un système de mulching (100 euros) ; mise à disposition gratuite de broyat en déchetterie certains jours dédiés.

**Bilan : 387 rendez-vous pour 35.000 ménages (en 2019) et 25.000 maisons individuelles : c'est encourageant comme début. Cela reste modeste. Il faudrait voir comment le dispositif évolue au fil du temps.**

### *Rennes métropoles : le recours à des structures relais pour broyer à proximité du domicile, prêter du matériel et sensibiliser*

(contact par mail et par téléphone)

La métropole s'appuie sur des structures relais (conventionnées) qui sont, soit des ateliers municipaux, soit des associations. Ces structures organisent des opérations de broyage sur site pendant l'automne et l'hiver (58 en 2020). Elles mettent en œuvre, également, des actions de sensibilisation et de formation. Par ailleurs elles prêtent du matériel de broyage, de mulching moyennant un loyer réduit (15 euros par jour en moyenne : les tarifs varient suivant la structure relais). La métropole organise également une opération spécifique de ramassage des sapins de Noël.

**Bilan : La métropole comprend 43 communes et a passé une convention avec 18 structures relais ; il n'y a donc pas une structure par commune. Le territoire est, néanmoins, assez bien maillé. Il y a une variété de solutions mises en œuvre : sensibilisation, broyage sur site, prêt à faible coût (avec des formules diverses : adhésion annuelle ou recours ponctuel). Il nous a été, malheureusement, difficile d'avoir une évaluation d'ensemble des volumes broyés et du nombre de ménages recourant à l'une ou l'autre des solutions.**

### *Le Bocage Bressuirais : un marché passé avec un prestataire qui facture une heure (par ménage et par an) de sa prestation à l'intercommunalité*

(échange par mail)

La communauté d'agglomération propose un service de broyage à domicile des tailles d'arbres ou arbustes via le prestataire Côté Vert sur rendez-vous. Elle prend en charge 1 heure de broyage par an et par foyer.

Les usagers contactent directement le prestataire qui se déplace à leur domicile pour établir un devis, puis ils prennent rendez-vous pour fixer la date de réalisation des travaux. Il reste à la charge des usagers les frais de déplacement, ainsi que les heures supplémentaires (au-delà d'une heure). Si les volumes sont insuffisants, des regroupements entre voisins peuvent être faits.

Le prestataire, pour sa part, envoie mensuellement les factures à la communauté.

En parallèle la communauté d'agglomération a supprimé la plupart des bacs de collecte des déchets verts qui étaient disséminés sur le territoire et qui n'encourageaient pas les usagers à recycler eux-mêmes leurs déchets.

Le Bocage Bressuirais nous a communiqué des chiffres précis sur l'usage du dispositif :

2015 : 66 foyers participants, 1515 m3 évités soit environ 200 tonnes, 3960 € TTC pris en charge par l'Agglo, soit un coût pour l'Agglo d'environ 18 €/ tonne.

2016 : 73 foyers, 1466 m3 soit 200 tonnes, 4380 € TTC soit environ 21 €/ tonne.

2017 : 107 foyers, 2253 m3 soit 315 tonnes, 5885 € soit environ 19 €/ tonne.

2018 : 160 foyers, 2620 m3 soit 367 tonnes, 8800 € soit environ 24 €/ tonne.

2019 : une formule un peu différente : 42 foyers et 42 heures en déchetteries, 595 m3 soit 83 tonnes, 3 952€ 48€/tonnes.

2020 : COVID : 146 foyers, 511 m3 soit 72 tonnes, 8954 € soit environ 124 €/tonne.

2021 : 163 foyers, 560 m3 soit 80 tonnes, 8 965 € soit environ 112 €/tonne.

**Bilan : on constate une évolution contradictoire : un nombre d'usagers en croissance, mais des volumes en baisse, ce qui fait monter le prix à la tonne pour la collectivité : les petites interventions se multiplient. Les 163 foyers sont à rapporter aux 31.250 ménages de la communauté d'agglomération (au recensement de 2019). La proportion est malgré tout assez faible.**

**L'écart entre le relatif succès du Cap Sizun et la portée réelle, mais plus faible, de ce qui est mis en place dans le Bocage Bressuirais, mériterait d'être analysé de plus près. Il est possible que le côté « transparent » du Cap Sizun, où l'usager n'a rien à déboursier, soit un facteur favorisant, même s'il prend en charge pas mal de prestations lui-même (transport du broyeur et broyage).**

### *Mellois en Poitou : location de broyeurs par l'intercommunalité et broyage en déchetterie*

(rendez-vous en présentiel)

L'intercommunalité loue des broyeurs (montés sur remorque pour les plus gros, donc faciles à transporter).

53,00 euros / jour broyeur thermique diamètre maxi 14 cm de diamètre

11,00 euros / jour broyeur électrique diamètre maxi 5 cm de diamètre

Par ailleurs, d'octobre à décembre 2022, elle a organisé une demi-journée de broyage par déchetterie (avec un planning communiqué à l'avance) un mercredi après-midi. L'usager repart avec son broyat. L'opération doit être renouvelée au printemps 2023.

**Bilan : il nous est difficile de mesurer l'usage de cette formule, même si plusieurs usagers nous en ont parlé positivement, à titre personnel.**

### *Thouarsais : broyage sur placette et en déchetteries*

(échange par mail et échange téléphonique)

Les opérations sur placette sont programmées pour se dérouler entre décembre et mars (moment de plus forte demande). En 2022 19 opérations ont été programmées ; en 2023 11 seulement.

Le bilan de ces opérations est mitigé. Elles demandent un travail de communication significatif en amont : deux bâches par communes, positionnées à deux points stratégiques des communes, au moins 1 mois avant la date afin que les habitants s'organisent + diffusion d'affiches au format PDF aux communes pour intégration sur les panneaux d'affichage communaux, sites internet, bulletins communaux, principaux commerces + éventuellement flying dans les boîtes à lettres des habitants des communes concernées. L'info est également diffusée sur le site internet de la communauté de commune et le Facebook des animateurs environnement « Thouarsais écocitoyen » + un communiqué de presse. La fréquentation est limitée : 3,15 personnes par opération pour 2 m3 de branchage par personne. Et la fréquentation n'évolue pas au fil du temps.

Pour rendre ces opérations plus intéressantes pour les communes, le lieu de broyage s'est déplacé, progressivement, vers les ateliers municipaux, de sorte que les jardiniers communaux qui font marcher les broyeurs peuvent broyer leur propre production de déchets verts entre deux passages.

Pour les communes ces opérations sont intéressantes même si elles sont assez coûteuses, car cela constitue une animation.

Néanmoins, le faible impact de ces opérations a conduit la communauté de commune à monter, en parallèle, des opérations de broyage en déchetterie, le lundi après-midi, avec, là aussi, une communication poussée en amont. Cela dit, ceux qui viennent à la déchetterie par hasard ce jour-là peuvent aussi profiter de l'opération. La fréquentation est un peu meilleure : 3,8 personnes par demi-journée. Par ailleurs elles peuvent profiter d'un jardin de démonstration qui a été créé à côté de la zone de broyage. Il est plus facile de faire de la pédagogie dans ce cadre.

Le point dur est la nécessaire présence de personnel dédié pour ces opérations. Cela rend difficile de monter ces demi-journées le samedi, jour, pourtant de plus grande fréquentation qui attirerait plus d'actifs. En revanche, le déplacement en déchetterie n'est pas vécu négativement (voir ce que nous avons dit sur l'usage de la voiture en zone moins dense).

Enfin une opération dédiée aux sapins de Noël a été montée en janvier 2023. Elle a permis de collecter 760 sapins dans 16 communes (sur les 24 de la CC) et d'éviter autant de trajets en déchetteries ou sapins brûlés. Les sapins broyés par les agents communaux ont été valorisés comme paillage aux pieds de résineux (estimation 11,4 tonnes de broyat de sapins).

**Bilan : cette expérience montre qu'il n'y a sans doute pas une solution universelle et que l'on peut faire coexister diverses solutions. Mais dans tous les cas il reste difficile de densifier l'usage des broyeurs.**

### **Points saillants ressortant de ces expériences :**

- Il n'y a pas de solution évidente et surtout universelle pour mener à bien cet objectif de réduction des déchets de branchage. **Certaines solutions semblent mieux adaptées à un type de territoire** (par exemple, en milieu peu dense, il est envisageable que les personnes mobilisent une solution implantée en déchetterie, ou fassent l'effort d'aller chercher et rapporter un broyeur).
- **Le recours à un prestataire directement subventionné par la collectivité est une source de simplification pour les usagers.** Pour autant la question du type de prestataire semble faire une différence (association avec un matériel partagé, association d'insertion, entreprise privée).
- *Les collectivités ont évité les solutions contraignantes* (mis à part le badgeage) et favorisé les dispositifs incitatifs (avec, sans doute, en vue, le risque de dépôts sauvages, ou d'encombrement des ordures ordinaires).
- **L'animation autour des enjeux des déchets verts représente toujours un travail significatif** et pas forcément « rentable » à court terme. Pour autant, l'existence d'animations a un sens en elle-même, et cela peut conduire à des effets de long terme au travers de l'accompagnement des trajectoires progressives d'usagers vers une réutilisation plus importante de leurs déchets verts.

## **Les conclusions et recommandations du groupe de travail**

Notre évaluation globale de ce type de dispositif est qu'il en est encore à ses débuts et qu'il mérite que l'on teste une variété et une plus large gamme de solutions. Au terme de ces enquêtes et des échanges entre nous qu'elles ont suscités, nos conclusions et recommandations sont donc les suivantes :

1. **L'objectif d'inciter au broyage des végétaux est à poursuivre**, même si le dispositif précis est à rediscuter. Il serait intéressant **d'imaginer des dispositifs variés en fonction des territoires** : urbain / périurbain / rural.
  - a. En milieu urbain il paraît décisif que le broyeur vienne le plus près possible du domicile.
  - b. En milieu périurbain ou rural, on peut imaginer des solutions qui supposent plus de transport.
  - c. En milieu rural il y a plus d'espace pour stocker les branchages, des remorques et des engins, et les usagers ont plus l'habitude de manier des engins
2. **Continuer à proposer des animations, en considérant que la gestion des déchets verts dans leur globalité est un tout** et que ce qui est gagné dans un domaine a des conséquences dans un autre. Des actions conjointes avec le service jardin espaces verts peuvent permettre d'élargir les formations et animations (cela se fait peut-être déjà).
  - a. Multiplier les lieux où monter les animations, formations et démonstrations : déchetterie, écoles, communes, à domicile, fêtes des plantes, etc.
  - b. Former le personnel en déchetterie afin qu'ils puissent sensibiliser les usagers, au moins pendant les heures creuses (quand il n'y a pas de problème de place), voire, modulo des renforts, pendant le week-end. Envisager un parcours spécial pour les déchets verts qui n'encombre pas le reste de la déchetterie et permet de sensibiliser, voire de proposer du broyage à davantage d'usagers.
3. **Expérimenter**. Avant de déployer une solution ; cibler, une déchetterie en milieu urbain, une déchetterie en milieu périurbain, une déchetterie en milieu rural, sur le territoire de proximité desquelles on pourrait expérimenter des solutions différenciées, en menant un travail de terrain plus poussé d'animation et d'information auprès des habitants et des élus et en mesurant les effets produits. Le paramètre d'implication des élus locaux, en particulier, est à prendre en considération.
  - a. Cela suppose d'identifier des élus référents
  - b. L'évaluation peut se faire au fil de l'eau en demandant aux habitants eux-mêmes comment ils souhaiteraient voir évoluer le dispositif
  - c. Prendre en compte les aspects financiers et mesurer ce qu'il en est du coût, de l'économie réalisée et des bénéfices globaux
4. **Mobiliser le tissu associatif existant**, soit pour les aider à mettre à disposition des solutions pour leurs adhérents, soit pour construire des chantiers d'insertion autour du broyage.
  - a. Utiliser les associations de jardinage comme relais
  - b. Passer des conventions avec des associations : broyeurs et tondeuses à disposition
  - c. Impliquer davantage les usagers en les faisant se rapprocher du tissu associatif où ils peuvent bénéficier d'un partage d'expérience
  - d. Par ailleurs les associations sont susceptibles de mettre à disposition du matériel performant à un tarif nettement inférieur à ce qui se pratique chez les loueurs privés.
5. **Nous n'avons pas retenu, à ce stade, de mesures contraignantes.**



# ANNEXE

## Guide d'entretien auprès des particuliers

Cibles : Particuliers ayant un jardin

### **Votre environnement :**

- 1- Quelle est la surface de votre terrain ?
- 2- À quelle distance est la déchetterie la plus proche ?

### **Votre pratique actuelle vis-à-vis des déchets verts :**

- 3- Lorsque vous avez des déchets verts (tonte, taille, feuilles), qu'en faites-vous ?
- 4- Vous arrive-t-il de les broyer ?
  - Si oui : quelle solution utilisez-vous ?
  - Si non : pour quelles raisons ? Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à les broyer ?
- 5- Combien de fois par an allez-vous à la déchetterie pour vos déchets verts ?
- 6- Quel volume annuel cela représente-t-il (en nombre de remorques) ?
- 7- Comment transportez-vous vos déchets verts jusqu'à la déchetterie ?
- 8- Avez-vous changé votre manière de faire ces dernières années ?

### **Votre connaissance du dispositif de Grand Poitiers :**

9- Connaissez-vous le dispositif d'aide au broyage et d'incitation aux pratiques de réduction des « déchets verts » mis en place par Grand Poitiers ?  
Cela consiste en une subvention pour le broyage individuel ou collectif sur le territoire de Grand Poitiers ; c'est un remboursement de 45 € pour la location individuelle d'un broyeur ou une prestation individuelle de broyage par des professionnels, et de 45 € par personne pour une location collective, une prestation collective ou un achat collectif.

Si oui : Comment en avez-vous eu connaissance ?

L'avez-vous déjà utilisé ?

Si oui : En avez-vous été satisfait ? Pour quelles raisons ?

Si non : Pour quelles raisons ne l'avez-vous pas utilisé alors que vous le connaissiez ?

- 10- Seriez-vous intéressés par des broyeurs qui seraient proches de chez vous (broyeur mobile) ?  
Poser cette question pour les autres solutions alternatives découvertes via le benchmark

### **Votre profil :**

Etes-vous :  Actif     Retraité     Sans activité  
 Propriétaire     Locataire

Quelle est votre tranche d'âge :  15 à 30 ans     31 à 50 ans     51 à 65 ans     Plus de 65 ans